



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
12 février 2015

Date d'affichage  
12 février 2015

Objet de la délibération  
*Direction des finances –  
Service finances – Vote du  
budget primitif 2015 -  
Service de distribution d'eau  
potable.*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,  
CHAUOCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement sont des services publics à caractère industriels et commercial.

Ils constituent deux activités distinctes qui doivent être retracés chacune dans un budget tenu conformément à la nomenclature M49.

Le projet de budget primitif pour l'année 2015 – Service public d'eau potable est présenté aux membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles, L. 2224-7, L.2224-8, L. 2224-10 et L.2224-11 ;

CONSIDERANT que la commission municipale « finances » s'est réunie le lundi 16 février 2015 ;

Après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ADOPTE** le budget 2015 service de distribution d'eau potable comme suit :

Section investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 445 150,32 €	143 263,68 €	-	1 588 414,00 €
Recettes	1 416 396,40 €	-	172 017,60 €	1 588 414,00 €
Affectation	-	-	-	-

Section de fonctionnement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 487 416,00 €	-	-	1 487 416,00 €
Recettes	367 100,02 €	-	1 120 315,98 €	1 487 416,00 €

- **MAINTIENT** le montant de la surtaxe eau à 0.70 € le m3.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

26 FEV 2015  
25 FEV 2015

